

Monsieur le Docteur Jean-Charles CORBIN
Président de l'association Fresville environnement
Houlbec 50310 Fresville
(sous le couvert des 18 associations de Basse-Normandie)

A

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé

Objet : implantation de grandes éoliennes et santé des riverains

Houlbec, le 29 septembre 2006

Monsieur le Ministre

J'habite dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin : »un territoire rural, vivant et fragile, où la volonté locale est de mener un projet de développement économique compatible avec la sauvegarde du patrimoine et culturel ». Les « missions (des parcs naturels régionaux) : protection du patrimoine, participation à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel, **à la qualité de la vie**, l'accueil, l'éducation et l'information du public » (définition d'un PNR).

Au 20 janvier 2005 (ADEME), une vingtaine de projets de parcs d'implantation de grandes éoliennes (150m de haut), dispersés au sein du PNR des marais du Cotentin et du Bessin était proposée. Depuis, 4 grandes éoliennes ont été implantées à Auvers/Meautis, d'autres sont en cours d'installation, d'autres semblent des projets bien avancés (l'ADEME estime possible 350 éoliennes en Basse-Normandie).

Outre l'impact sur le paysage que constituent ces édifices impressionnants, la répercussion des nuisances et en particulier **du bruit** sur la **santé des riverains** m'inquiète en tant que médecin.

Car, personne ne le conteste, **les grandes éoliennes font du bruit** : les constructeurs l'expriment en décibels, certains riverains s'en accommodent, d'autres s'en plaignent, soulignant le retentissement de ce bruit sur leur **sommeil** (les modifications de vitesse de rotation des pales étant influencées par les turbulences engendrées par les courants air chaud-air froid).

Or, je suis médecin anesthésiste et aussi réanimateur et pense connaître comme la plupart de mes confrères les répercussions des troubles du sommeil sur la santé des êtres vivants. Je suis allé me promener autours des éoliennes récemment édifiées dans le PNR et ai pu constater ce bruit « étrange » variable en intensité d'un instant à l'autre, d'un endroit à un autre ... J'ai aussi rencontré des personnes habitant près des éoliennes et se plaignant de nuisances sonores mais aussi visuelles en raison des flashes très puissants fonctionnant de jour comme de nuit.

Aucune étude sérieuse n'a été faite sur les répercussions du bruit des grandes éoliennes sur la santé des riverains, ainsi que le constate l'Académie Nationale de Médecine qui, en les demandant et en attendant le résultat de ces études, recommande aux pouvoirs publics **de suspendre la construction des éoliennes de 2,5 MW à moins de 1500 m des habitations.**

Lors du 8eme colloque annuel du Syndicat des Energies Renouvelables, le 15 juin 2006, Madame Olin, ministre de l'écologie et du développement durable a informé qu'elle venait de signer, avec le ministre de l'industrie, la circulaire relative à la création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) terrestre en **fonction de 3 critères** :

- le potentiel éolien,
- les possibilités de raccordement au réseau électrique et
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Je suis scandalisé que la santé des riverains ne soit pas prise en compte.

Lors d'une réunion d'information sur le potentiel éolien du PNR des marais et du Cotentin le 5 septembre 2006, étant intervenu à propos de ces problèmes de santé, ayant sollicité un entretien avec le maire de ma commune, par ailleurs présidente du PNR des marais du Cotentin et du Bessin, il m'a été rétorqué qu'elle n'en voyait pas l'utilité puisque «elle était pour, j'étais contre».

Pourquoi serais-je « contre » les énergies renouvelables dont l'énergie éolienne non industrielle, je suis citoyen, conscient des problèmes liés à la production d'énergie. Je suis cependant inquiet de voir la prolifération de parcs éoliens (1, 2, 3 parcs éoliens... 4 éoliennes géantes, 10, 20, 100, 200 ?) au sein d'un parc naturel à l'habitat dispersé avec des habitants habitués à un certain silence ; inquiet des problèmes de santé qui ne manqueront pas de se présenter pour les riverains proches, voire ma famille et moi-même, une fois que ces grandes éoliennes seront construites et qu'il sera très difficile de démonter.

Selon le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), la réalisation de 10 000 MW éolien est possible, en France, pour 2010 (soit 10 000MW / 2MW= **5000 grandes**

éoliennes). Ce n'est plus une dizaine d'habitations « perdues dans le fond du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin », **mais plusieurs milliers de riverains qui seront « victimes de l'éolien industriel »** en France.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, d'intervenir sur ce problème avant qu'il ne devienne un problème de Santé Publique.

Recevez, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Docteur CORBIN Jean-Charles

Copie envoyée pour information à :

Madame le Ministre de l'écologie et du développement durable

Monsieur le Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre de la Culture

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Monsieur le Préfet de la Manche

Monsieur LEGRAND, Président du Conseil Général de la Manche

Monsieur DURON, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

Monsieur GATIGNOL, Député de la Manche

Madame BRECY, maire de Fresville, Conseillère Générale de la Manche

Présidente du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Monsieur PRIMER, Président de la communauté des communes de la région de Montebourg